



## **Déclaration liminaire FCPE**

**CNESER du 24 novembre 2020**

Madame La Ministre,

Mesdames et Messieurs les membres du CNESER,

Depuis que nous nous sommes réunis pour la dernière fois, nous, parents d'élèves, sommes toujours autant inquiets pour la jeunesse de notre pays. La crise sanitaire s'inscrit dans la durée, les lycéens affrontent des conditions d'enseignement chaotiques, leur inquiétude est grande quant aux conditions dans lesquelles ils pourront passer les épreuves du baccalauréat. Dans le même temps, ils doivent affronter une autre épreuve, celle de leur orientation. Jusqu'à maintenant, les tutelles ministérielles ont été bien silencieuses quant à l'adaptation de l'accompagnement à l'orientation à la situation sanitaire. D'après les textes en vigueur, les lycées sont censés bénéficier, à titre indicatif, de 54 heures annuelles d'accompagnement à l'orientation. Déjà qu'en temps normal rares sont les lycéens qui en bénéficient pleinement, la situation actuelle cristallise encore d'avantage les inquiétudes.

Dans deux mois, les candidats devront créer leur dossier sur la plateforme Parcoursup, la FCPE invite donc de toute urgence les tutelles ministérielles à prendre toutes leurs responsabilités : tous les candidats sont en droit de recevoir un accompagnement à l'orientation qui soit à la hauteur des enjeux.

Nous vous rappelons que la session 2020 de Parcoursup a révélé une accentuation des dysfonctionnements que nous avons déjà pointés par le passé. Les résultats de l'enquête d'opinion commandée par le Ministère de l'enseignement supérieur à l'Institut Ipsos en septembre sont édifiants. 1/3 des lycéens qui avaient été accompagnés pour l'inscription, la formulation et la confirmation des vœux, n'ont ensuite plus bénéficié d'un accompagnement à distance pendant la fermeture des lycées en raison de la crise sanitaire ; 2/3 de ceux qui n'avaient pas été accompagnés pour leurs vœux lorsque leur lycée était ouvert n'ont également pas été soutenus pour la confirmation lorsque leur lycée était fermé.

Les candidats de la session 2021 seront-ils sacrifiés comme ceux de la session 2020 ? Il appartient aux tutelles ministérielles d'en décider. Malgré les alertes de la FCPE années après années, le fonctionnement de l'accès à l'enseignement via Parcoursup est toujours autant problématique. En 2021 aussi le gouvernement fera-t-il encore le choix de sélectionner les élèves à l'entrée des universités plutôt que d'investir pour accueillir tous les candidats qui le souhaitent ? Les candidats seront-ils toujours discriminés par la mention de leur lycée d'origine dans leur dossier de candidature ?

17, 18, 19 ou 20 ans et le stress de la galère, le stress de ne pas "pouvoir faire", ne pas pouvoir étudier, construire son avenir. Et cela sans ajouter la hausse des frais d'inscription, des logements universitaires, de la mobilité...

La FCPE que je représente parmi vous ne peut pas se satisfaire de cela. Ce n'est pas le projet de société pour lequel nous militons. Nous ne pouvons pas accepter que des jeunes, et parmi eux de jeunes adultes se retrouvent sans aucune maîtrise de ce que serait leur avenir, leur choix d'être un citoyen acteur dans la société.

La FCPE est mobilisée pour que l'accès à l'enseignement supérieur soit garanti à toutes et tous et que chaque étudiant dispose d'un droit effectif à la réussite. En cette période de crise sanitaire où les offres d'emplois étudiants se font rares, le droit de chacun à la réussite suppose plus que jamais que des aides sociales suffisantes soient attribuées à ceux qui ne disposent pas des conditions matérielles leur permettant d'étudier dans de bonnes conditions.

La FCPE reste mobilisée pour un système éducatif et universitaire où chaque jeune peut choisir et construire son avenir.

Je vous remercie pour votre attention.